



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 20 avril 2018

Ordre du jour :

Echange de vues avec des représentants du Overseas Development Institute dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie générale de la Coopération au développement du Luxembourg

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Fernand Kartheiser

Mme Diane Adehm, remplaçante de M. Marc Spautz
M. Frank Colabianchi, remplaçant de M. Gusty Graas

Mme Rachael Calleja, Mme Annalisa Prizzon, Overseas Development Institute

M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'action humanitaire

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Echange de vues avec des représentants du Overseas Development Institute dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie générale de la Coopération au développement du Luxembourg

Dans le cadre de leur consultation de différentes institutions et organisations en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie générale de la coopération au développement du Luxembourg, les représentants du Overseas Development Institute, « think tank » basé à Londres, posent les questions suivantes aux membres de la commission :

- Quelles sont les principales priorités de la politique étrangère du Luxembourg et comment la coopération au développement y contribue-t-elle ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Luxembourg ?
- Quelles sont les caractéristiques uniques de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Luxembourg ?
- Comment la coopération luxembourgeoise devrait-elle s'adapter à l'Agenda 2030 ?

Au cours de la discussion, les éléments de réponses suivants sont abordés.

La coopération au développement luxembourgeoise est intégrée dans le Ministère des affaires étrangères, selon la stratégie des « trois D » (diplomatie, défense et développement). L'objectif principal est de contribuer à l'éradication de la pauvreté.

Au Luxembourg, les ONG de développement sont très impliquées dans la politique de la coopération au développement. La société civile participe aussi aux Assises de la coopération qui se tiennent annuellement. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration reçoit une fois par an les représentants du Cercle des ONG de développement. D'autres entrevues régulières se tiennent dans le cadre de la présentation du rapport annuel de la coopération, du débat sur la coopération de développement et l'aide humanitaire en séance publique et dans le cadre de visites de représentants de pays partenaires de la coopération luxembourgeoise ou encore de membres d'organisations internationales.

La coopération au développement luxembourgeoise se distingue par sa fiabilité envers ses partenaires. Le Luxembourg se concentre sur un nombre restreint de pays partenaires et est un des rares pays à dépenser environ 1 % de son RNB pour l'aide publique au développement. Il y a un consensus parmi une large majorité du parlement de maintenir ce taux. Le Luxembourg ne procède pas à l'aide liée et ne compte pas l'aide aux réfugiés venus au Luxembourg parmi les dépenses pour la coopération au développement et l'aide humanitaire. Le respect des droits de l'homme est un élément important des programmes conclus avec les pays partenaires. Les domaines privilégiés des programmes sont la santé, le secteur social et l'éducation. Parmi les faiblesses sont cités le manque de ressources humaines et l'absence d'un institut de recherche sur la coopération au développement.

Les 17 objectifs de l'Agenda 2030 font l'objet de consultations entre différents Ministères et commissions parlementaires. Il faut veiller à ce que les objectifs entrant dans le domaine de la coopération au développement soient suivis avec le même élan que les autres.

Le représentant de la sensibilité politique ADR exprime ses critiques envers la politique de coopération au développement, tout en soulignant qu'il ne conteste pas la nécessité de l'aide humanitaire. Il se demande si l'aide au développement ne désresponsabilise pas les pays partenaires. Par ailleurs, il ne serait pas toujours clair quels buts politiques sont poursuivis par l'aide au développement. Il n'y aurait aucune obligation morale de procéder à l'aide au développement. L'objectif de l'éradication de la pauvreté serait illusoire. L'orateur est d'avis que l'aide au développement pourrait être substitué par des relations économiques équitables.

Le Président de la Commission répond que les attentes des donateurs et des bénéficiaires de l'aide publique au développement sont fixées dans les programmes indicatifs de la coopération (PIC).

Luxembourg, le 23 avril 2018

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel